

RAPPEL DES RÉDUCTIONS ADHÉRENTS

Accords 2015/2016	TG/TR/TA	Réduction adhérent	Accords 2021	TG/TR/TA	Réduction adhérent
Cafés et restaurants traditionnels	oui	20+4+4=28	Cafés et restaurants traditionnels	oui	15+6,5+6,5=28
Restauration rapide	oui	15+2,5+2,5=20	Restauration rapide	oui	15+6,5+6,5=28
Hébergements touristiques	oui	20+4+4=28	Hébergements touristiques	oui	15+6,5+6,5=28
Hébergements touristiques - diffusions audiovisuelles payantes	oui	25	Hébergements touristiques - diffusions audiovisuelles payantes	oui	25
Bowlings	oui	20	Bowlings, locaux communs, salles de jeux, appareils à monnayeur en libre-service hors service de consommation ou de restauration	oui	15+6,5+6,5=28
Animations CHR	oui	15	Animations-CHR	oui	15+6,5+6,5=28
Réveillons	oui	15	Réveillons	oui	12
EDS-Danse	non	TR=TA+15%	Établissements commerciaux où il est d'usage de consommer en musique: Établissements exploitant une piste de danse à titre principal ou secondaire, bars karaoké, établissements à ambiance musicale, établissements à multi-activités	oui	15+6,5+6,5=28
Bars à ambiance musicale	oui	20+4+4=28			
EDS – Concerts, spectacles, Clubs électro	non	TR=TA+15%	Établissements commerciaux où il est d'usage de consommer en musique – Spectacle vivant	oui	12
EDS - Établissements de revues et cabarets	non	TR=TA+15%			